

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	9
Votants	12

L'an deux mille dix ;

Le 20 décembre 2010 à 19h00;

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 15/12/2010

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : TORNATORE – DUJON – ESCRIOU – PAILLOTET – BENABEN - FASOLA – LACROIX – ROBERT – YACOB.

REPRESENTES : Mme FOURNY par Mme PAILLOTET
M. HEURA par M. ESCRIOU
M. KAIL par Mme FASOLA

ABSENTS : Mmes BEUCHE – DE LA ROCCA – M. AUDIBERT

Secrétaire de séance : Mme BENABEN.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 06 décembre 2010, concernant la reprise de ligne de transport scolaire desservant la Commune du Broc à compter du 01 janvier 2011, il convient de délibérer sur le tarif de la régie du transport scolaire.

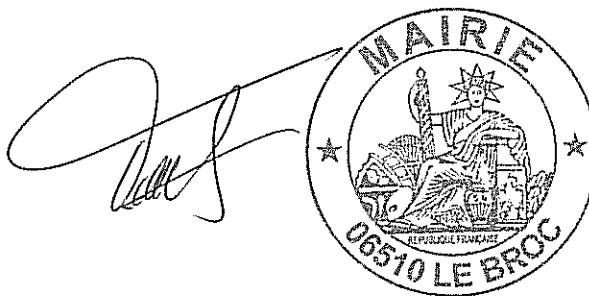
Le paiement sera trimestriel pour un montant de 25.00 € par enfant.

En cas de perte, vol ou détérioration de la carte, le duplicata sera facturé 8.00 €.

Les recouvrements seront effectués contre délivrance de quittances à souches pour le paiement du transport scolaire du Broc à compter du 01 janvier 2011.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures

LE MAIRE,
Emile TORNATORE



Et ce par : - Voix pour : 12
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 24/12/2010, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 26/12/2010. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication